



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

**L'avenir de l'Union européenne et de
sa Défense : l'Italie comme l'un des
Etats structurants ?**

Lieutenant-colonel Daniele GIULIANI

Sous la direction de :

M. Samir BATTISS

Chargé de Cours Université du Québec à Montréal

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	3
SUMMARY.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'EUROPE DE LA DEFENSE.....	8
1.1. La défense : un enjeu dès le commencement de l'intégration continentale.....	8
1.2. Les atouts fondamentaux italiens.....	12
2. QUEL AVENIR POUR L'EUROPE DE LA DEFENSE?.....	15
2.1. La solution visant à une intégration politique totale.....	15
2.2. Le redémarrage à partir d'un noyau dur autour de la Défense.....	21
2.3. Vers une Europe à géométrie variable ?.....	26
CONCLUSION	34
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	37
LISTE DES ACRONYMES.....	40
ANNEXE Carte des pays de l'UE et de l'OTAN.....	41

RESUME

A la veille des célébrations des 60 ans de son Traité fondateur, l'Union européenne est confrontée à une crise économique, sociale et identitaire sans précédent, qui pourrait remettre en question l'ensemble du projet sur lequel son existence même est fondée. L'auteur de ce mémoire, après avoir retracé les étapes du long chemin de construction de l'Europe de la Défense, et particulièrement, en ce qui concerne le rôle joué par l'Italie, cherche à identifier les différentes lignes d'action possibles. Dans un premier temps, il met en exergue que, aujourd'hui, les chances de parvenir à une intégration politique totale du vieux continent sont les plus minces; tout ça principalement à cause d'un manque de volonté des États membres de se doter d'une dimension organisationnelle commune au-dessus des différents États, et donc, de renoncer à une part de leur souveraineté. Ensuite il montre que, dans les circonstances actuelles, la ligne de développement la plus propice réside dans la principale nouveauté introduite par le Traité de Lisbonne, c'est-à-dire la Coopération Structurée Permanente, qui pourrait mettre en place un outil pour essayer de redémarrer le processus d'intégration continentale à partir d'un noyau dur autour de la Défense. Même si cette solution n'est pas également dépourvue de quelques inconvénients, comme par exemple le risque de créer une Europe à deux ou plusieurs vitesses, elle constitue actuellement la seule véritable chance d'arrêter le processus d'enlisement dans lequel elle se trouve, et de donner un élan nouveau pour encourager la reprise du chemin vers un avenir européen plus prospère et plus durable.

SUMMARY

On the eve of the 60th anniversary of its founding, the EU is confronted with unprecedented economic, social and even identity crises which could call into question the entire project on which its existence is founded. The author of this thesis, after retracing the steps of the long history leading to the construction of the Common Security and Defense Policy and particularly the role played by Italy, seeks to identify the different courses of action available the Union. Firstly, he showcases the fact that, today, the chances of achieving any real political integration in Europe are extremely slim, primarily due to a lack of political will on the part of member states to adopt a common organizational structure above the national level, which would necessarily involve the abdication of some sovereignty. Next he demonstrates that, given the current circumstances, the most promising strategy to further the project resides in the new opportunity introduced in the Treaty of Lisbon, Permanent Structured Cooperation in Defense, which could create a tool to jump start the continental integration process based around a core of durable Defense cooperation. Even if this solution is not entirely without disadvantages, such as the risk of creating a "second class Europe," it nevertheless constitutes the only currently viable chance of ending the protracted stalemate, and of giving the Union some new momentum towards a more prosperous and secure future.

INTRODUCTION

Au moment de sa naissance, l'Europe a été créée sur la base d'une conception spirituelle qui allait bien au-delà d'un simple moyen pour faire valoir les intérêts nationaux des différents Etats-membres. Ce point de vue est clairement mis en relief dans l'expression suivante employée par Winston Churchill :

« L'Europe est une conception spirituelle. Mais si les hommes cessent de maintenir cette conception dans leurs esprits, cessent de sentir sa valeur dans leurs cœurs, elle mourra »¹.

Les pères fondateurs de l'Europe, à savoir Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi ou Jean Monnet fondent leur concept d'appartenance à l'Europe sur des valeurs et des racines communes. Selon cette perspective, il fallait construire quelque chose de plus qu'une simple union économique et donner « *une âme à l'Europe* »² selon les mots de Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne de 1985 à 1994.

Dans cette perspective il faut se souvenir du processus de rapprochement progressif, sous forme de communauté européenne, avec pour approche et « philosophie » celle de Monnet et Schuman :

«... l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait »³;

Mais l'Union Européenne (UE) fait face à l'un des plus grands défis de son histoire. Depuis les dernières décennies est évoquée une sorte d'incapacité structurelle de cette institution multilatérale concernant le domaine de la prévention et de la gestion de crises, civiles et militaires comme l'illustre l'actuelle crise des réfugiés.

Cependant l'UE est toujours une entité dont les intérêts de nature diverse sont mondiaux, qui cherche toujours plus sa place au sein des relations internationales.

Dans le processus de construction institutionnel, dont le lancement remonte à 1951 (Traité CECA), l'Italie a joué un rôle très actif dès le début. Depuis plus de 60 ans, les Communautés puis l'UE ont permis d'organiser et d'étendre l'intégration continentale entre les différents États membres sur de très nombreux domaines et secteurs y compris la Défense et la sécurité intérieure.

¹ Discours de Winston Churchill au Royal Albert Hall 14 mai 1974.

² Interview de Jacques Delors au Parlement européen le 7 septembre 2010.

³ Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 dénommé "méthode *Monnet-Schuman*".

Depuis le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité Constitutionnel sur l'Avenir de l'Europe, on assiste à une multiplication des tentatives de relance du processus d'intégration très souvent dictées par des situations politiques internes complexes et un environnement périphérique et international en perpétuel mouvement.

Pour sortir de ce qui apparaît être un « long tunnel politique » d'initiatives avortées ou contre-productives, il faut se demander s'il est toujours possible d'aspirer à une intégration politique totale des Etats-membres ou s'il faudrait, plutôt, se contenter d'un objectif plus modeste mais réaliste : la relance d'un processus circonscrit au secteur de la Défense, à partir d'un noyau dur de nations volontaires⁴.

L'Europe est un acteur politique mondial de la sécurité internationale. Son histoire, sa culture et ses traditions lui reconnaissent ce rôle de droit.

Mais, plus encore, le détournement des Etats-Unis du vieux continent et son pivot vers l'Asie-Pacifique impliquent une nécessaire prise de conscience de l'UE s'agissant de sa propre sécurité.

L'Europe est donc appelée à devenir le protagoniste des événements de la prochaine décennie.

En l'état, elle doit réaliser et affirmer le bras opérationnel de la politique étrangère et de sécurité commune, dont la mission est de gérer les crises internationales, tant civiles que militaires.

⁴ Cette distinction est basée sur les deux modèles de communauté de sécurité identifiés par Adler et Barnett dans le texte "Governing Anarchy: a Research Agenda for the Study of Security Communities"; selon ces auteurs, la communauté de sécurité « globalement couplée » (*loosely coupled security community*) est caractérisée par la reconnaissance mutuelle de la part des États qui la composent qu'ils partagent le même mode de vie. Cette communauté d'États est perçue comme ayant « un mode informel de régulation » et repose sur le postulat de « représentations partagées » (*shared meanings*) et « d'identité collective » (*collective identity*), et ce, indépendamment de savoir si leurs intérêts respectifs concordent ou pas. Dans ces communautés, on retrouve un consensus sur la prédominance du multilatéralisme et donc la reconnaissance que certains défis majeurs doivent être relevés conjointement.

En parallèle, Adler et Barnett identifient une autre catégorie, celle des communautés de sécurité dont les membres sont « étroitement couplés » (*tightly coupled security communities*). Elles sont appelées ainsi parce que l'assistance mutuelle devient une norme, et acceptée comme telle, l'émergence d'une identité commune est favorisée par les pratiques multilatéralistes conduites au sein des institutions. Par ailleurs, l'usage de la force militaire ne relève plus de la seule responsabilité des États pris individuellement, mais il doit être pris en ligne de compte au nom de la préservation de la « communauté d'États souverains ». Le recours à la force ne saurait être légitimé uniquement en réponse à une menace extrarégionale ou à l'encontre d'une des parties en rupture avec le noyau dur des normes reconnues par la communauté. D'autres dispositifs sont identifiés permettant de qualifier ce modèle de communauté pluraliste de sécurité. Ainsi, en va-t-il de l'existence des arrangements de sécurité collective ou même d'une force intégrée de défense pouvant être employées pour contrer une menace ou une attaque venant de l'extérieur et visant la communauté. Révélatrice est l'adoption d'un système de sécurité, coopérative ou collective, par une communauté de sécurité dont les parties prenantes sont « globalement couplées ».

A ce stade, il peut aussi se révéler utile de rappeler que cette dimension « opérationnelle » s'appuie entièrement sur le domaine politique, dont découle le contexte stratégique qui donne le cadre de référence à chaque opération militaire.

En ce qui concerne l'Union européenne, pour mieux comprendre de quoi il s'agit, il faut revenir aux « Mission de Petersberg » et d'autres documents primordiaux qui constituent des pierres angulaires de la conception stratégique de cette organisation.

La Déclaration de Petersberg (ville près de Bonn, en Allemagne) du 19 Juin 1992 a été au cœur du processus qui a conduit au développement de l'Union européenne occidentale (UEO), comme instrument de défense de l'UE visant à renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique (OTAN).

Les trois parties de la déclaration ont établi les lignes directrices pour le développement de l'UEO, avec la volonté des États-membres à fournir à l'organisation des unités militaires issus de l'ensemble de leurs forces conventionnelles pour l'exécution des missions militaires telles que:

- Humanitaire ou évacuation des personnes;
- Des missions de maintien de la paix;
- Missions des forces armées aux fins de la gestion des crises, y compris la restauration des Opérations de paix.

La Déclaration de Petersberg a également déclaré la capacité de l'UEO à soutenir au cas par cas et conformément à ses procédures, la mise en œuvre efficace de prévention des conflits et la gestion des crises, en particulier les activités liées au maintien de la paix.

Ces missions ont ensuite été inclus dans le traité d'Amsterdam et étendu en 2004 suite à la stratégie européenne de sécurité établi par le Haut Représentant pour la PESC, Javier Solana⁵, en 2003, devenant ainsi des tâches humanitaires et de sauvetage, missions de maintien de la paix, missions de gestion de crise, missions pour le rétablissement de la paix, actions conjointes sur le désarmement, missions de conseil et d'assistance militaire, missions de stabilisation après un conflit, lutte contre les missions de terrorisme.

Face à cet important contexte stratégique, malheureusement les débats entre Européens sur le contenu et la pertinence d'une politique de défense commune sont susceptibles de retarder ce

⁵ Plus précisément, nous faisons référence au soi-disant « Solana Paper » qui a été adopté le 12 décembre 2003 par le Conseil européen.

processus d'intégration. Les concepts de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et de l'unification politique sont indissociables.

Par conséquent, il devient indispensable que le concept de la PSDC soit le résultat d'un sentiment politique partagé et acquiert une valeur universelle qui dépasse la juxtaposition et la coordination des différentes politiques nationales. Cette question renvoie à plusieurs modèles possibles d'évolution de l'UE. En effet, il ne saurait y avoir un scénario unique, mais plusieurs possibles. A partir de cet état de la question, ce travail se propose d'en explorer quelques-uns et d'identifier, pour chacun, le rôle que l'Italie pourrait occuper plusieurs rôles (joueurs de premier plan comme initiateur, en retrait comme « simple coéquipier », catalyseur/entremetteur, etc...). Cette étude mettrait spécifiquement l'accent sur les possibles scénarios d'évolution dans le domaine de la sécurité et la défense.

Pour accomplir cette tâche, j'ai d'abord effectué des recherches de documents d'origines variées en faisant en sorte que les informations eussent croisé; ensuite j'ai abordé la lecture des plusieurs ouvrages à connotation européenne et enfin, j'ai complété les informations découlant de cette démarche, en assistant à de nombreuses conférences traitant de l'UE auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister.

En raison de la taille impartie à ce mémoire et même si je crois d'avoir pu tirer de grandes tendances, il est important de préciser que les sources consultées ne sont pas exhaustives, principalement en raison de l'ampleur du sujet représenté par l'Europe.

L'approche adoptée est essentiellement inspirée par les études prospectives et l'analyse des systèmes complexes. L'UE est dès lors considérée comme un système composé d'un ensemble d'éléments étatiques en interaction. Sa complexité est due à la multiplicité de ses éléments et de leurs interactions, mais aussi à la diversité de ses comportements dynamiques. En effet, ce travail traite aussi bien des institutions européennes telles qu'elles existent, des États membres en tant que tels mais également de leurs composantes comme les forces armées.

De plus, sont prises en compte les relations complexes entre des États, membres de l'UE mais pas de l'OTAN.

*

* *

1. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'EUROPE DE LA DEFENSE.

Dans un moment historique caractérisé par des tensions majeures pour l'Europe, il peut se révéler utile revenir sur le long et épuisant processus de sa construction, particulièrement en évoquant la perspective italienne.

En fait, pour mieux comprendre les actuelles difficultés que traverse le vieux continent, il faut partir de l'analyse de son histoire.

1.1. La défense : un enjeu dès le commencement de l'intégration continentale.

La construction de l'Europe de la défense vient d'être définie comme longue et épuisante; elle nous donne également le sentiment que tous les progrès réalisés, l'ont été de manière discontinu.

En réalité, on pourrait souligner que toutes les principales avancées ne se sont déroulées que par à-coups. A cet égard, il peut alors se révéler utile de recourir à l'analyse de la notion de « *security communities* » qui, contrairement à d'autres types de communautés, sont décrites comme « ...les seules capables d'obtenir une attente fiable de changement pacifique »⁶.

Dans cette catégorie s'inscrivent plusieurs organisations, y compris l'UE et, sous cet angle, celles-ci nous permettent de comprendre pourquoi un Etat décide d'adhérer à une organisation.

Ainsi, dans ce modèle, qui sera plus détaillé dans le deuxième chapitre, il faut souligner qu'un rôle clé est joué par la notion de confiance mutuelle, qui doit nécessairement exister entre les membres d'une même communauté de défense, dans le but de la réalisation d'un objectif commun.

C'est précisément ce dernier qui a été évoqué, dans l'un de ses ouvrages, par Jean Monnet :

« Depuis vingt-cinq ans, le désir de mettre un terme à notre passé violent, ne nous laisse pas d'autre choix que d'avancer vers un but commun et celui-ci fait maintenant partie de notre vie quotidienne »⁷.

Donc, la notion de confiance mentionnée ci-dessus, a été un élément indéfectible dans le processus de création de l'UE parce qu'elle contribue à générer, dans chaque État membre, un sentiment d'appartenance indispensable pour se lier à elle.

⁶ ADLER E. et BARNETT M., *Security Communities*, éditions Cambridge University Press, 2000, 34 p.

⁷ MONNET J., *Mémoires*, éditions William Collins Sons Ltd, 1976, 287 p.

Effectivement, en revenant aux origines des institutions communautaires, une telle approche pourrait nous servir de grille de lecture.

Le vieux continent, bouleversé par la deuxième guerre mondiale, avait retrouvé le chemin de la réconciliation dans le projet de création de la « Communauté européenne de défense » (CED).

Mais il ne faut pas oublier le contexte historique dont son développement a eu lieu, principalement en raison du rôle que les États-Unis voulaient accorder à l'Allemagne, notamment s'agissant de son réarmement.

Au cours de la période de la guerre de Corée, selon le point de vue américain, un réarmement de l'Allemagne représentait un risque plus faible que celui d'une montée en puissance de l'URSS.

En dépit de vives réactions de l'opinion publique internationale, toujours concernée par les incertitudes liées à l'accroissement du rôle militaire allemand, l'action particulièrement habile de Jean Monnet et de Robert Schuman, réussit finalement à aboutir.

Ils proposèrent au Premier Ministre français de l'époque, René Pleven, d'un plan qui reprenait les caractéristiques structurelles de la « Communauté européenne du charbon et de l'Acier » (CECA); l'architecture de la CED en découlait directement.

Le « Plan Pleven », qui avait été présenté à l'Assemblée Nationale française en octobre 1950, prévoyait, entre autres, la constitution d'une armée européenne, dirigée par un Ministre de la défense européen, sous le contrôle d'une assemblée européenne, avec un budget militaire commun et formée par 6 divisions dont les effectifs militaires provenaient de six Pays : Italie, France, Belgique, Luxembourg, Pays Bas et République fédérale d'Allemagne. Ce projet était tellement novateur qu'il prévoyait, par exemple, l'utilisation d'un même uniforme pour toutes les armées des différents pays, et que le recrutement des militaires était unifié au travers de l'établissement d'écoles militaires communes. Il stipulait également que, au sein de cette petite armée, les unités nationales seraient intégrées au niveau le plus bas possible, à savoir au niveau du bataillon de huit-cents à mille hommes.

En Italie, le gouvernement de l'époque, dirigé par Alcide De Gasperi, se montra extrêmement favorable au projet français surtout en raison de ses potentialités pro-européennes, dont il était un fervent partisan⁸. Cependant, face à cette démarche, les américains y discernaient

⁸ « Unis, on sera fort » est la citation contenue dans le document « *Atti e documenti della Democrazia cristiana* ».

avant tout un stratagème des français pour disperser au maximum les contingents allemands et les dissoudre dans cette armée européenne.

C'est pourquoi il avait fallu modifier le projet initial. Dans ce cadre, l'élaboration du « Rapport Intérimaire » en juillet 1951, première version amendée du projet Pleven, fut essentiellement le résultat d'un rapprochement des positions française et américaine.

Du côté italien, il faut aussi rappeler que, Alcide De Gasperi et Altiero Spinelli, d'ailleurs fondateurs du mouvement dénommé « Union des fédéralistes européens », allaient encore plus loin: ils prévoyaient via l'article 38 du traité de la CED qui confiait à l'Assemblée la tâche de dessiner, dans un délai de six mois, une structure fédéraliste ou confédéraliste susceptible de servir de cadre juridique à la création d'une Communauté politique européenne.

Le 27 mai 1952 fut signé à Paris le Traité constitutif de la CED dont toutefois, à ce stade, l'étude de ce document dans son intégralité ne constitue pas la priorité.

Il apparaît que, le lien beaucoup trop fort avec lequel il était censé unir les États membres à l'organisation, a joué vraisemblablement un rôle crucial dans l'échec de ce projet.

Mais, ce qui mérite d'être rappelé est l'un des plus extraordinaires discours qui, à mon avis, n'ait jamais été prononcé sur l'Europe : notamment, l'allocution prononcée par Alcide De Gasperi le 21 avril 1954 auprès de la « Conférence Parlementaire européenne » :

« Nos réunions ne sont pas destinées à prendre des décisions politiques comme les députés, les détenteurs de supranationalité nationale, mais elles sont des réunions libres, des discussions entre les différentes tendances et les différentes nationalités; une sorte d'un forum où nous pouvons discuter d'opinions différentes, bien que toutes aussi animées par le souci du bien commun de nos patries européennes, de notre patrie Europe »⁹.

Deux éléments sont particulièrement frappants: son actualité prégnante, surtout en raison des limites imposées par les souverainetés nationales; en deuxième lieu, pour la première fois a été utilisée l'expression « patrie Europe » qui, à partir de ce jour-là, a été utilisée à plusieurs reprises.

Cependant, en revenant à la CED, ce qui importe vraiment c'est que, dans le chemin troublé d'approbation, le refus de la France et de l'Italie de procéder à la ratification du traité, même si représentait un coup terrible à ce moment-là, il se révélera tout de même un échec fondateur.

⁹ Discours d'Alcide De Gasperi à la Conférence Parlementaire européenne le 21 avril 1954.

Néanmoins, il faut se souvenir qu'ainsi le contexte international, juste après la mort de Staline et la fin de la guerre de Corée, avait rendu moins urgente la question de la création de la CED.

En poursuivant sur le sentier des grandes étapes à l'égard de la constitution de l'Europe de la Défense, nous devons nous rappeler la création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Dès octobre 1954, l'Union occidentale est appelée à la rescousse et elle vient rebaptisée Union de l'Europe Occidentale. Cette fois, les pays qui la composent sont l'Italie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, et après, le Portugal, l'Espagne et la Grèce.

Cette organisation est ainsi née d'un paradoxe: celui de permettre, en dépit de les déclinaisons de l'Europe contre la guerre, la remilitarisation de l'Allemagne.

Toutefois, sans entrer dans les détails en raison du temps imparti à ce mémoire, il faut quand même se rappeler que celui-ci ne sera qu'un deuxième échec dans le fil rouge de l'édification de l'Europe de la défense; après une longue période d'inactivité opérationnelle, elle est totalement dissoute en 2011.

En revanche, s'agissant les véritables succès qui ont marqués le destin de l'Europe, il y a le Traité de Maastricht, signé en 1992.

Parmi les innovations le plus significatives introduites par cette étape, on trouve l'institution d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris la politique de défense commune, en vue d'une gestion globale des crises hors du territoire de l'Union (missions de Petersberg).

Plus tard, par les traités d'Amsterdam et de Nice, d'importants progrès ont été accomplis au cours de la construction européenne.

Pour l'Italie, le passage de la première à la deuxième République représente un véritable tournant historique.

Il est indubitable, en fait, que l'Italie de la première République a été négativement conditionnée, en ce qui concerne ses relations avec l'UE, par l'instabilité de ses gouvernements; cela a empêché d'assurer la continuité de son action politique aux gouvernements au niveau européen et, de plus, a rendu plus embrouillée la procédure d'adoption des directives et des règlements communautaires par le Parlement italien.

Mais en 1992, juste en même temps que la signature du Traité de Maastricht, avec l'avènement d'une nouvelle génération de politiciens, la relation entre l'Italie et l'UE est nettement améliorée en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions communautaires.

Récemment, un des atouts majeurs a été le renforcement de la capacité de coordination de la politique européenne par le biais de la constitution d'un département consacré à ces affaires à l'intérieur du Gouvernement italien.

Mais pour mieux comprendre le potentiel qui a mis en place l'Italie depuis la naissance du projet européen, on prendra en compte, dans le prochain paragraphe, les raisons qui expliquent la centralité de l'Italie dans ce processus.

1.2. Les atouts fondamentaux italiens.

Pour fournir une vue d'ensemble historique au sujet de ce qui je considère comme un point fort italien, il faut rappeler que l'Italie est d'abord l'un des États fondateurs de l'Europe.

A partir de la naissance de la CECA, que nous avons précédemment évoquée, l'Italie a joué un rôle d'acteur majeur de la scène internationale et notamment, dans l'ensemble du contexte européen. En plus, elle a su être présente, avec une poignée d'autres nations, à tous les rendez-vous, les plus importantes, qui ont marqués le chemin de construction de cette organisation.

Même si cette démarche ne lui confère aucun pouvoir ou autorité supplémentaire, on doit considérer que celui-ci revêt une forte valeur symbolique. L'Italie a toujours fait figure de force motrice d'une institution qui a été un élément fort de stabilisation à l'échelle mondiale.

Historiquement, si on analyse la dernière partie de l'histoire européenne dans une perspective lointaine des années, voire des décennies, nous ne pouvons pas empêcher de remarquer que l'UE a permis d'assurer la croissance économique du vieux continent. Ce dernier facteur a garanti à son tour, certes à des moments différents, la prospérité et la tranquillité à toutes les générations sorties de la guerre et épuisées par celle-ci.

De Napoléon à Hitler on a combattu sur le sol de l'Europe, presque toujours impliquant l'Italie, la France et l'Allemagne.

Ensuite, un deuxième atout italien pourrait se trouver dans le domaine de la contribution d'un certain nombre de personnalités éminentes qui ont jalonné l'aventure européenne.

Seulement pour n'en citer que quelques-uns: Alcide De Gasperi, Altiero Spinelli, Mario Draghi, Romano Prodi, Mario Monti, Federica Mogherini, Antonio Tajani..

C'est par l'intermédiaire de toutes ces personnalités que l'Italie a souhaité apporter sa pierre à l'édifice de nature supranational, en mettant leurs capacités et leurs expertises au service communautaire.

Nous sommes tous convaincus que, comme c'est actuellement le cas de l'italien Antonio Tajani, qui vient d'être nommé le nouveau Président du Parlement européen, l'Italie saura poursuivre sa mission d'assurer, dans l'avenir également, la fourniture de ressources humaines nécessaires à cette Institution pour accomplir ses tâches.

En poursuivant sur le fil rouge de notre raisonnement, un troisième atout est représenté par sa particulière position au cœur de la Méditerranée et de l'Europe du Sud-Est, c'est-à-dire les frontières critiques de l'U.E.: pour sa position géographique, le rôle de l'Italie dans les Balkans et dans la région Méditerranée est non seulement italienne mais européenne. Une spécificité qui, surtout aujourd'hui, confère à l'Italie une responsabilité supplémentaire dans le domaine de la gestion des flux migratoires et des réfugiés.

Egalement, ce qui représente vraisemblablement l'un des plus grands atouts, est lié à sa capacité de maintenir une solide base industrielle et technologique de défense et en mesure de lui garantir un niveau d'autonomie adéquat.

Ce résultat ambitieux peut s'expliquer, d'une part, par la constante réactualisation de toutes les technologies gravitant autour de la défense pour les protéger contre le vieillissement rapide qui les caractérise; ainsi, d'autre part, par la participation à beaucoup de programmes et initiatives internationaux qu'ils ont permis d'atteindre un niveau encore plus élevé de solidité aux industries nationales.

Aujourd'hui, la base industrielle et technologique de défense italienne constitue aussi un pilier, dans le domaine de l'emploi, sans égal pour le système-pays.

On parle d'environ soixante-quatre-mille employés en Italie et vingt-deux-mille milles d'autres à l'étranger¹⁰.

¹⁰ Données provenant de la « Relation annuelle 2012 » par les soins de la Fédération des industries italiennes pour l'Aerospace, la Défense et la Sécurité.

A titre d'illustration, on pourrait évoquer la société italienne Finmeccanica, dont le nom est changé en Leonardo depuis le 1^{er} janvier 2016, qui constitue le quatrième géant industrielle à l'échelon européen, et le neuvième sur le marché mondial.

Grace à cette réalité, il est possible d'assurer la compétitive internationale de l'Italie et il lui donne, en quelque sorte, la meilleure carte de visite que vers l'extérieur.

C'est pour tout cela, et nous y reviendrons dans la suite de notre exposition, que ce Pays est, aujourd'hui plus que jamais, susceptible d'être confronté au problème de l'intégration européenne avant les autres Pays européens, et espérant que aussi ces dernières sauront et voudront relever ce défi.

* *

2. QUEL AVENIR POUR L'EUROPE DE LA DEFENSE?

Afin d'étayer le discours qui a pour fondement l'analyse des tendances évolutives de l'Europe de la Défense, nous utiliserons la notion utilisée par Dario Battistella de « communauté de sécurité » qui a été déjà abordée dans le premier chapitre.

Selon cet auteur et les apports de Karl Deutsch¹¹, il y a deux grandes typologies concrètes de communauté de sécurité, celle unifiée et celle pluraliste ; la première est caractérisée, au contraire de la deuxième forme, pour avoir à sa tête un gouvernement commun.

En exploitant cette distinction, nous parviendrons à énoncer, parmi les possibles tendances évolutives de l'Europe de la Défense, deux possibles scénarios. Celle lié à un' intégration politique totale des Etats-membres de l'UE, et une deuxième, plus concrète et réaliste, déterminée par la création d'un noyau dur autour de la Défense à partir de laquelle le processus d'intégration puisse s'appuyer.

2.1. La solution visant à une intégration politique totale.

Il y a déjà longtemps qu'Henri de Saint-Simon, l'un des plus grands philosophes français, dans son ouvrage intitulé « Réorganisation de la société européenne » publié en 1814, évoquait la question de l'unité des nations européennes.

En particulier, il mettait en évidence l'importance d'un dépassement, par les États européens de l'époque, des intérêts particuliers dans la perspective de l'achèvement des institutions communes en mesure de garantir leur bien commun.

Il décrivait cette architecture institutionnelle comme la seule capable d'éloigner l'emploi de la force du vieux continent.

L'analyse de ce sujet, qui pour la première fois dans l'histoire a mis en lumière l'importance d'une dimension organisationnelle commune au-dessus des différents États, s'avère aussi être extrêmement actuelle parce que elle nous démontre l'enjeu fondamental de l'avenir de l'Europe.

Un problème qui a survécu à l'épreuve du temps et qui a été repris plus tard.

On revient à ce stade, à l'initiative mise en place par Valéry Giscard d'Estaing à propos du projet d'intégration européenne fondé sur un modèle fédéraliste.

¹¹ BATTISTELLA D., L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales, 2004.

En exploitant ses immenses capacités et expériences d'homme d'État, lors du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, il fut nommé à la tête de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui avait pour but de simplifier les différents traités européens en rédigeant un projet de traité constitutionnel.

Cependant, quand en 2003 le projet de Constitution européenne fut présenté, les processus des ratifications échouèrent en France et aux Pays-Bas en 2007.

L'échec de l'adoption d'une constitution a représenté une véritable rupture historique de l'aspiration fondatrice de l'Europe à l'intégration.

La citation suivante, prononcée par Confucius pourrait être consacrée à cette image :

« Pour manque d'un esprit large et d'une vraie compréhension, un grand objectif a été perdu »¹².

Néanmoins, ce n'est pas seulement cette défaillance qui a provoqué l'actuelle spéculation autour du concept d'intégration européenne totale.

En fait, récemment cette question s'est posée aussi à cause de la gestion des flux migratoires dans la Mer Méditerranéen qui, encore une fois, a bien évidemment démontré l'incapacité structurelle de l'Europe à parler d'une seule voix dans le traitement des enjeux communs.

Face au problème évoqué ci-dessus, l'Italie présente indubitablement une exposition majeure juste en raison de son positionnement géographique.

Pour essayer de résoudre cette question, l'Union Européenne a pris des mesures visant à réduire et à gérer les flux migratoires.

Parmi les actions concrètes on trouve la proposition de répartir des réfugiés, entre les États membres, dans des situations d'urgence, selon une formule de distribution qui prendra en compte quatre paramètres : la population totale, le P.I.B., le taux de chômage et le nombre de réfugiés déjà accueilli dans le pays.

Le nouveau mécanisme a été basé sur l'activation, pour la première fois, du système d'urgence prévu à l'article 78, paragraphe 3, du Traité de fonctionnement de l'U.E, qui vise à aider les États membres concernés par un afflux soudain et important de migrants.

¹² Réflexion tiré par la pensée de Confucius qui est nous parvenue à travers les « entretiens de Confucius ».

Dès le départ, certains Pays, comme par exemple le Royaume Unis et le Danemark se sont résolument opposés à ce projet et en même temps, ont évoqué la clause *d'opting-out* qui leur permet de ne pas participer à certaines politiques communes.

Toutefois, le bilan concernant le nombre de migrants que qui ont péri en mer en tentant de rejoindre l'Europe, devient de plus en plus insupportable.

Même si l'année 2015 a été caractérisée par la mort de trois mille sept cent soixante-dix personnes, le bilan 2016 a été encore plus lourd.

Selon la déclaration du porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés William Spindler, le chiffre record de trois mille huit cents migrants morts en Méditerranée a été atteint au cours du seul mois d'octobre 2016.

Depuis le début 2017, ce sont ainsi douze personnes en moyenne qui ont trouvé la mort, chaque jour, en tentant de rejoindre le vieux continent et ceci malgré le travail des équipes de secouristes.

Il faut rappeler que, le 22 juin 2015 le Conseil de l'UE a lancé une opération navale contre les trafiquants et les contrebandiers en Méditerranée, dans le but d'identifier, de capturer et de détruire les navires des passeurs de migrants.

Cette opération, nommée « *EUNAVFOR Med* », a son siège au « *Comando Operativo di Vertice Interforze* » de Rome, et opère sous le commandement de la Marine italienne.

En termes de budget, les États contribuent par le biais du *Mécanisme Athéna*, qui assure le financement des coûts communs des opérations militaires de l'UE menées au titre de la « politique de sécurité et de défense commune » (PSDC).

Même si l'opération militaire s'avère un réel succès, il y a des difficultés rencontrées au niveau politique.

En fait, une fois encore nous avons assisté au spectacle très peu édifiante des Pays membres divisés sur la question de la répartition des quotas, notamment en ce qui concerne la relocalisation des demandeurs d'asile depuis la Grèce et l'Italie vers d'autres États de l'Union européenne.

Toutefois, toujours au sujet des obstacles s'opposant à court et à moyen terme au grand projet d'intégration politique totale dans l'U.E., on ne peut pas perdre de vue le « phénomène Brexit ».

C'est vraiment impossible d'ignorer le contexte troublé dans lequel se trouve le vieux continent face à cette nouvelle déstabilisation qui fragilise de plus en plus la confiance dans un avenir uni.

Suite au résultat du 23 juin 2016, jour où a eu lieu le référendum sur la participation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Union européenne, il s'est avéré que le peuple a voté en faveur du Brexit à 51,9%, avec une participation au vote de 71,8% sur trente millions d'électeurs.

Contrairement à toutes les prévisions faites au lendemain des votes, la sortie du Royaume-Uni de l'UE pourrait aussi s'accompagner, selon la nouvelle déclaration du début de l'année de la Première Ministre Theresa May, de la sortie du marché unique.

Comme on l'a bien vu ces derniers mois, l'ampleur des effets économiques et politiques induite par cette question est pour le moment incertaine.

En réalité, ce sera la première fois qu'on recourra à la procédure de retrait prévu par l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) ; outil, celui-ci, conçu et formulé à l'époque avec l'idée de ne jamais avoir à l'utiliser¹³.

Dans le même temps, dès le lendemain du referendum, pour gérer la sortie de l'U.E. David Davis est devenu le ministre du gouvernement du Royaume-Uni chargé de conduire la négociation de sortie de l'UE de l'an dernier.

Lors d'une récente interview¹⁴, il s'est montré optimiste au sujet des pourparlers, qui régiront, selon sa prévision, soit les négociations de l'article 50 susmentionné soit la discussion d'un futur accord commercial, pensant être terminée en dix-huit mois.

Même si le résultat du referendum doit être formellement ratifié par le vote du Parlement du Royaume-Uni, cet environnement nous permet de constater à nouveau la condition particulièrement critique dans laquelle se trouve l'Union qui, sans aucun doute, sera évidemment affaiblie si cette séparation se réalise.

En fait, elle pourrait donner un nouvel élan aux préoccupations concernant le maintien du système financier de la zone euro; la France, de son côté, deviendra la puissance militaire principale

¹³ Interview du 26 juillet 2016 à Giuliano Amato, ancien Président du Conseil italien et actuel Vice-Président de la convention européenne sur l'avenir de l'UE.

¹⁴ Interview du 15 décembre 2016 devant le Comité spécial Brexit de la Chambre des communes.

de l'UE, le seul Etat membre avec un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et le seul pays de l'UE avec une dissuasion nucléaire indépendante.

Egalement pour l'Italie, qui deviendra la troisième économie de l'UE, il s'offre de nouvelles possibilités; le fait Brexit augmente l'importance systémique au sein de l'UE, étant donné que l'Italie pourrait jouer un rôle d'équilibrage entre la France et l'Allemagne.

En réponse au choix fait par le Royaume –Uni de se séparer du reste de l'U.E., les dirigeants européens se sont rassemblés à Bratislava, au mois de septembre 2016, lors d'un sommet à 27 afin de dessiner les contours d'une U.E. sans les Britanniques et d'élaborer "une feuille de route" pour donner un nouveau souffle à un projet européen en perte de crédibilité.

En particulier, dans le domaine de la défense, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker a demandé de boucler en juin 2017 une série de mesures phares, comme la création d'un quartier-général européen unique pour coordonner toutes opérations civiles et militaires européennes.

Cependant, quel que soit l'aboutissement de ce processus de découplage, ce processus a bien évidemment causé le mécontentement des plus hautes sphères publiques ; cette insatisfaction s'est reflétée aussi dans le choix pour le moins symbolique du lieux de réunion à Bratislava, c'est-à-dire un château fort perché sur une colline surplombant le Danube, qui, en quelque sorte, symbolise et nous donne déjà une sentiment de séparation.

Mais le Brexit a surtout révélé l'urgence de mener d'importantes réformes du modèle de l'UE, en particulier en ce qui concerne la politique économique et la gestion de la question migratoire ; en tout cas, l'Italie est bien placée pour jouer un rôle clé dans les deux cas.

En passant successivement en revue le domaine de la Défense, on peut affirmer que l'Union européenne est confrontée à une série de problèmes de sécurité sans précédent; en guise d'exemple, on parle de l'effondrement de la Lybie, de la guerre civile toujours en cours en Syrie et du phénomène des menaces terroristes intérieures aux capitales européennes généré par le terrorisme transnational.

En dépit de ce contexte complexe, en l'absence d'actions concertées à l'échelle européenne, les réponses à ces nouveaux défis ont été formulées essentiellement au niveau des Etats membres.

Tout cela souligne donc la nécessité d'élaborer, dans les meilleurs délais, un livre blanc sur la défense européenne, dont l'importance est assez claire.

En premier lieu, il pourrait être utilisé pour tracer une « stratégie globale » et donc pour mettre en œuvre une réponse commune, à l'échelle du vieux continent, face aux menaces de plus en plus nombreuses auxquelles nous sommes exposés.

Ensuite, un tel document pourrait servir à identifier les capacités manquantes et, par conséquent, à établir les priorités d'action visant à combler ces lacunes.

Comme l'a déclaré récemment l'actuel Conseiller spécial pour la PESD Michel Barnier¹⁵, le livre blanc aiderait à déterminer « ...comment nous renforçons nos instruments civils et militaires et notre capacité d'action, en examinant la constitution de forces, le financement commun, le renseignement, la conduite d'opérations et l'assistance logistique».

Autrefois, en fait, au cours de la présidence belge de l'Union en 2001, on a assisté à une tentative de rendre plus opérationnelle la PESD par la publication d'un livre blanc sur la défense, qui est peut-être considéré comme le dernier précurseur visant à l'édification de cet outil conceptuel et stratégique.

Malheureusement, cette proposition n'a pas bénéficié d'un soutien suffisant, et a terminé sous la forme d'une publication de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE)¹⁶.

Depuis lors, il y a eu un large débat sur les avantages d'un livre blanc.

Parmi eux, les paroles de l'italien Lamberto Dini¹⁷, à l'époque ministre des Affaires étrangères, résonnent encore aujourd'hui :

« Pouvons-nous avancer en matière militaire dans le cadre de l'Union européenne, si nous omettons de faire reposer cette montée en puissance relative et modeste sur un cadre normatif et descriptif public où chacun peut se situer, se référer et s'identifier. »

En revanche, même si l'absence d'un livre blanc européen constitue une lacune dont les conséquences, en terme de manque de perspective générale, sont évidentes, à sa place certains documents ont été produits visant à attirer l'attention sur les objectifs d'une défense européenne et à souligner les capacités fondamentales et les moyens d'y parvenir.

¹⁵ Intervention de Michel Barnier lors d'une réunion informelle des ministres de la défense à Amsterdam les 4 et 5 février 2016.

¹⁶ Gnesotto, N. « On the way towards a European Defence Union - A White Book as a first step. (1999-2004) », Institut d'études de sécurité de l'Union européenne - Bruxelles.

¹⁷ Il s'était prononcé, en mars 2000, lors de l'« Aspen Dialogue » organisé à Venice en faveur de la rédaction d'un Livre blanc de la défense européenne.

Toutefois, sur ce sujet on reviendra plus en détail dans le paragraphe suivant.

2.2. Le redémarrage à partir d'un noyau dur autour de la Défense.

En revenant à la notion formulée par Dario Battistella de « communauté de sécurité », dont nous avons parlé antérieurement, on passera maintenant à l'analyse de la deuxième typologie, à savoir celle plus concrète et réaliste, caractérisée par la création d'un noyau dur autour de la Défense à partir de laquelle le processus d'intégration puisse s'appuyer.

Quand on parle de l'Europe de la Défense, on doit nécessairement regarder les deux organisations sur le terrain, notamment l'U.E. et l'O.T.A.N.

Puisqu'on ne peut pas examiner maintenant de manière exhaustive la structure de chacune d'entre elles, en raison des contraintes exposées auparavant, seront pris en compte les liens et les interactions entre les deux organisations.

Tout d'abord, il faut souligner que la majorité des pays européens, vingt et un pour être précis (cf. Carte 1), appartiennent aux deux structures et que, en outre, tant l'OTAN que l'UE sont engagés dans des activités de gestion de crise, même au-delà du contexte européen.

Cette convergence, associée au fait que dans les processus militaires de l'UE est toujours présente la culture OTAN dont la première utilise aussi les mêmes normes procédurales, a conduit à la nécessité de réaliser des formes de coopération institutionnelle et opérationnelle.

C'est pour cette raison que, le 17 mars 2003, les deux organisations ont formalisé les soi-disant « accords Berlin Plus », qui permettent à l'Union européenne l'accès aux moyens et capacités de planification et de commandement de l'OTAN, dans la perspective d'effectuer des missions de gestion de crise.

L'ensemble du paquet, mis sur pied avec un échange de lettres entre le Haut représentant pour la PESC de l'UE, Javier Solana et le secrétaire général de l'OTAN George Robertson, comprend :

- un accord sur la sécurité de l'information, qui régleme l'échange et la gestion des informations et des documents sensibles;
- l'accès aux capacités de planification de l'OTAN pour des missions dirigées par l'UE ;

- la disponibilité des ressources et des capacités de l'OTAN pour des missions dirigées par l'UE;
- les procédures de consultation entre l'UE et l'OTAN dans le cas d'une mission de leadership de l'UE;
- les procédures d'octroi, le contrôle, le retour ou le rappel des ressources et des capacités de l'OTAN dans une des opérations dirigées par l'UE;
- les règles d'engagement pour le *Deputy-SACEUR* et d'autres options de contrôle pour l'OTAN aux missions dirigées par l'UE;
- un accord sur le développement des «exigences capacitaires compatibles qui se renforcent mutuellement.

Immédiatement après la formalisation de l'accord-cadre entre l'UE et l'OTAN, l'UE a lancé, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la première opération appelée Berlin Plus Concordia, qui s'est déroulée entre fin Mars et la mi-Décembre 2003.

En application des accords de Berlin Plus, la planification et le commandement stratégique de la mission « Concordia » ont été placés à Shape, le quartier général des puissances alliées en Europe et l'Amiral Rainer Feist, commandant suprême adjoint des forces alliées en Europe (*Deputy-SACEUR*), en était le commandant opérationnel.

La mission était composée d'environ quatre-cents soldats issus de vingt-six pays.

Cependant, le véritable test pour la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le cadre de Berlin Plus a été l'opération « *EUFOR Althea* »; lancée le 2 Décembre 2004 en Bosnie-Herzégovine Sa tâche était d'assurer la sécurité dans le pays et d'assurer le respect des accords de Dayton, « *EUFOR Althea* » a été le premier déploiement militaire à grande échelle sous les auspices de l'UE: sept mille hommes étaient ainsi engagés et placés sous la direction britannique.

En dépit de plusieurs expériences acquises d'un point de vue militaire et les résultats positifs enregistrés dans la « coopération sur le terrain », il demeure des lacunes profondes dans le dialogue politique, qui ont empêché le développement d'une culture stratégique commune.

Même la répartition des compétences reste incertaine ce qui, dans certains cas, a limité l'efficacité des interventions dans les zones de crise.

Cette démarche a été confirmée par le General Denis Mercier, actuellement « *Supreme Allied Commander for the Transformation* » de l'OTAN; lors d'une conférence qui s'est déroulée à l'Ecole de Guerre. Celui-ci a bien mis en évidence la différence de perspective entre les américains

et les européens : « ...pour les premiers, l'OTAN ça veut dire l'Europe ; pour les derniers, au contraire, il est synonyme d'Etats Unis »¹⁸.

Pourtant, ces divergences de perception risqueraient de compromettre l'un des objectifs les plus importants s'agissant du domaine de la coopération : celui d'éviter toutes les formes de duplication, en particulier entre les deux forces de réaction rapide de l'UE et de l'OTAN.

À cette fin, il est nécessaire de réaliser une coordination plus étroite et de créer des synergies plus importantes en particulier dans la planification du développement des compétences à long terme. En substance, il manque aujourd'hui une division, à la fois géographique et fonctionnelle, entre les deux organisations, qui, dans certains cas, risqueraient d'entrer en concurrence.

C'est-à-dire une sorte de « grand accord stratégique » entre les deux organisations, serait souhaitable : toutefois, les difficultés politiques qui restent en arrière-plan, entravent la réalisation.

Il serait néanmoins préférable que les deux organisations adoptent une attitude plus coopérative et pragmatique, comme celle déjà montrée dans la mise en œuvre des missions dans les Balkans; tant pour la planification et la gestion des interventions dans les zones de crise en dehors de l'Europe, que pour la coopération dans un certain nombre de nouveaux domaines d'importance croissante, à commencer par la lutte contre le terrorisme.

Comme il a été bien expliqué par le Professeur Georges-Henry SOUTOU pendant une interview qui m'a été accordée le 15 novembre 2016, « ...l'U.E. devra chercher une forme de coordination raisonnable avec l'OTAN parce aujourd'hui, les américains sont persuadés que l'U.E. devrait faire plus, bien sûr, mais pas trop ».

C'est pourquoi il faut absolument que l'U.E. fasse preuve d'avoir les moyens pour gérer sa partie de responsabilité sur l'échiquier mondial ; ceci est un moment qui se révèle être particulièrement critique, notamment à la lumière des dernières déclarations du nouveau Président Donald Trump, qui a qualifié l'OTAN d'organisation « obsolète » et a suggéré un accord avec la Russie pour réduire l'arsenal nucléaire.

Pour accomplir cette tâche, les européens se sont engagés à répondre aux lacunes identifiées en opérations, en s'appuyant, comme on verra ci-après, sur l' « Agence européenne de défense » (AED).

¹⁸ Intervention du 23 septembre 2016 dans le cadre du module « politique de défense et de sécurité nationale » .

Heureusement, sur le plan politique aussi, les choses sont en train d'évoluer : lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2016, a été présentée la nouvelle stratégie globale de politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Parmi les priorités qui ont été dégagées, il y a la nécessité d'acquérir une autonomie stratégique majeure et une meilleure coopération avec l'OTAN.

La ligne de développement la plus propice, aux conditions actuelles, réside sans aucun doute dans la principale nouveauté introduite par le Traité de Lisbonne : la « Coopération structurée permanente » (CSP).

Conformément aux dispositions de l'article 42, paragraphe 6 du traité susmentionné, « Les Etats membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une CSP dans le cadre de l'Union ».

Par conséquent, c'est principalement le plan capacitaire dont il est fait référence.

Selon cette mesure normative, de nouvelles possibilités éclosent pour relancer le processus d'intégration militaire parmi les Etats les plus volontaires de l'Union européenne.

En particulier, en augmentant l'efficacité de la PESD, cela pourrait permettre à l'UE de prendre en charge et de mieux gérer toutes les phases des crises, de la prévention jusqu'à la reconstruction ; car nous savons bien que, selon une approche globale des conflits, l'UE présente une spécificité qui la différencie des autres organisations pourvoyeuses de sécurité : la possibilité de combiner de manière cohérente des politiques et des instruments qui vont de la diplomatie, de la sécurité et de la défense, au commerce, au développement et à la justice.

Pourtant, en faisant recours à la CSP, les Etats européens qui souhaitent utiliser cet outil, peuvent finalement répondre au besoin d'améliorer le développement des capacités en matière de défense.

En outre, sachant que les Etats membres de l'UE, à plusieurs reprises, ont marqué leur volonté de soutenir et de renforcer l'industrie de la défense¹⁹, perçue comme source de croissance, d'innovations et d'emplois pour l'économie dans son ensemble, ce moyen se révèle également essentiel pour préserver l'autonomie stratégique de l'UE.

¹⁹ Cette expression est mieux connue sous l'appellation Base industrielle et technologique de défense (BITDE).

Toutefois, il y a certaines conditions à respecter pour permettre l'application de la CSP dans le domaine de la politique de défense et de sécurité européenne.

Les États membres souhaitant établir une coopération structurée permanente, doivent le notifier au Conseil et au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Dès cette notification, le Conseil adopte à la majorité qualifiée une décision établissant la coopération structurée permanente et la liste des Etats participants.

L'adhésion de nouveaux États membres, ou l'exclusion de certains d'entre eux, est décidée par le Conseil à la majorité qualifiée par les membres participant à la coopération structurée permanente.

Les décisions et recommandations discutées dans le cadre de cette coopération sont adoptées à l'unanimité par les membres qui y participent.

Comme il ressort de la procédure de mise en œuvre, les critères sus exposés confèrent une grande souplesse au fonctionnement et aux chances de réelle exploitation de ce mécanisme puisqu'ils sont moins contraignants que ceux des coopérations renforcées, où on prévoit une majorité absolue.

Fondamentalement, en prévoyant une simple majorité qualifiée, on a brisé la règle de l'unanimité sur laquelle la PESD s'était exclusivement fondée auparavant.

De plus, un autre élément de flexibilité réside dans l'absence de quota minimum, concernant le nombre de participants, à la différence de ce qui est prévu dans la procédure de création d'une coopération renforcée, qui elle requiert la participation d'au moins un tiers des Etats membres.

Ensuite, il faut constater que la CSP offre, aussi d'un point de vue budgétaire, une autre mesure d'incitation ; initialement, on avait pensé établir un accès à la CSP subordonné à l'allocation d'un budget militaire de deux pour cent du P.I.B., mais finalement cette limitation a été définitivement enlevée.

En substance, plutôt que d'insister sur cet objectif, on a préféré encourager les Nations à mettre en place une restructuration des budgets de la défense, sans les augmenter.

En d'autres termes, l'objectif clairement défini était de rééquilibrer, par chaque pays, le rapport entre les différentes composantes de son budget, notamment subdivisé en dépenses pour le

personnel, les activités opérationnelles, la recherche et enfin le développement, tout en évitant de poser des buts trop ambitieux.

En ce qui concerne, le système de contrôle de la CSP, on a prévu de charger l'Agence européenne de défense (AED) de l'évaluation de la contribution de chaque pays.

Cette dernière, sera pourtant responsable de la rédaction des rapports annuels permettant d'évaluer le comportement des états participants et, en même temps, de vérifier le respect des critères établis.

Donc de façon générale, la CSP à vocation à représenter une réelle valeur ajoutée dans le contexte de la Défense au sein de l'UE.

Toutefois, la CSP n'a pas été épargnée par la critique; selon certains détracteurs en fait elle risquerait d'instaurer une Europe « à deux vitesses », avec une tête formée par les Etats les plus volontaires ; en définitive, existerait la possibilité de parvenir à la création d'une Europe des Défenses, plutôt que à un renforcement de l'Europe de la Défense.

Egalement, on a souvent remis en question l'actuelle dimension opérationnelle de celle-ci, émettant des doutes quant à la possibilité d'une évolution vers le domaine politique.

En d'autres termes, sachant que les transferts de compétences vers Bruxelles sont quelquefois considérés comme une perte de souveraineté pour les Etats, pour certains la CSP risquerait de rester enfermée exclusivement dans le milieu de la Défense.

Cependant, mis à part les zones d'ombres qui sont présentes autour de la CSP, l'utilité de cette dernière n'est pas remise en question.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que la CSP représente bien entendu un véritable progrès dans le contexte de la PESD, certes caractérisée par des faiblesses, mais qui constitue pour le moment, le seul moyen crédible pour tenter de résoudre les problèmes liés à un manque d'enthousiasme à l'égard de l'UE, et simultanément pour essayer de faire sortir le vieux continent de l'impasse dans laquelle se trouve.

2.3. Vers une Europe à géométrie variable ?

Dans le fil rouge représenté par la quête d'un possible axe de développement pour l'UE, qui pour l'instant semble suspendue entre un vieux projet, quelque fois jugé comme trop ambitieux,

d'intégration politique totale, et la tentative de redémarrer le processus d'intégration à partir d'un noyau dur autour de la Défense, entre-temps d'autres solutions ont été envisagées.

Parmi les formules expérimentées, on a assisté à un bourdonnement d'initiatives bilatérales visant à mettre en place des formes de coopérations ou d'actions plus étroites entre certains Etats.

Plus précisément, dans un contexte capacitaire, la « déclaration de Saint-Malo » prononcée à l'issue du Sommet du 4 décembre 1998 entre la France et le Royaume-Uni a constitué un véritable tournant s'agissant de la capacité de l'UE à se doter d'une défense commune et a souvent été décrit comme le point de départ de la Politique européenne de sécurité et de défense.

Toutefois, en admettant pourtant de devoir procéder plus avant dans cette démarche, une véritable bataille s'est engagée entre ces deux Etats sur les plans stratégiques-tactiques ; en particulier, alors que le Royaume-Uni voulait garder une certaine priorité capacitaire de l'OTAN pour sécuriser l'Europe, la France souhaitant au contraire accorder un rôle aussi autonome que possible à l'UE.

Une différence qui, comme l'a bien décrit le General de Corps Aérien Philippe Steininger²⁰, s'était manifestée aussi par rapport à la façon d'agir du Premier Ministre anglais de l'époque qui, à la fin de la discussion, se tournait vers le CEMA pour lui demander s'il avait quelque chose à rajouter.

Cette capacité d'un Chef d'état ou d'un chef de gouvernement à se tourner vers un chef militaire pour lui demander une telle chose, est assez symptomatique d'une attitude qui est complètement inaccessible en France. Toutefois, aujourd'hui nous pouvons tout de même admettre que la déclaration de Saint-Malo a donné un véritable coup de pouce à l'UE en ce qui concerne une capacité autonome d'action appuyée sur des forces militaires crédibles et surtout avec les moyens de les utiliser en vue de répondre aux crises internationales.

En poursuivant dans le cadre des initiatives bilatérales visant à faire sortir l'UE de son ornière, il faut revenir sur le dynamisme du couple franco-allemand.

²⁰ Conférence à l'Ecole de guerre du General Corps Aérien Philippe STEININGER, Secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale.

En effet, l' « Agenda 2020 » présenté en 2010 par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel²¹, constitue un projet ambitieux pour dégager des solutions adaptées pour surmonter les crises actuelles de l'Europe.

Ce projet est articulé autour de quatre-vingts propositions répondant à six secteurs de coopération :

- économie, finance et emploi ;
- énergie, climat et biodiversité ;
- croissance, innovation recherche, éducation et enseignement supérieur ;
- politique étrangère, défense et sécurité ;
- rapprochement des citoyens ;
- cadre institutionnel.

En substance, ceci a permis de fixer la feuille de route de la coopération bilatérale pour les années suivantes et de réaffirmer le rôle de l'Allemagne et de la France pour permettre à l'Europe de repartir aussi dans le domaine de la défense.

Plus précisément, dans ce contexte on prévoyait des mesures comme la montée en puissance du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), le développement de projets capacitaires européens tels que MuSIS (Multinational Satellite-bases Imagery System for Surveillance, Reconnaissance and Observation) ou EATF/EATC (European Air Transport Fleet/European Air Transport Command), ou la création de nouvelles structures multinationales permanentes de dispositifs de forces ainsi qu'un renforcement des capacités de planification et de conduite des opérations civiles et militaires.

En d'autres termes, si le Traité de Lisbonne avait permis de sortir de l'immobilisme institutionnel, cette initiative permettait de mettre en place, de façon pragmatique et concrète, un projet fortement mobilisateur également d'un point de vue capacitaire de la défense, dont il s'avère être un véritable acquis.

Pour rester dans le même cadre nous pouvons évoquer les Accords de Lancaster House nom éponyme de celui du palais, situé à Londres, où ils ont signés le 2 novembre 2010 entre la France et le Royaume-Uni.

²¹ L'Agenda 2020 a été présentée le 4 février 2010 à l'occasion du 12^{ème} Conseil des ministres franco-allemand au Palais de l'Élysée à Paris.

Composés de plusieurs volets, il y en a un qui concerne l'amélioration de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la défense.

Selon ce projet, on a tenté de développer plusieurs phases d'échange en termes de transfert de technologies, d'achat d'armement et de partage de l'information.

Une analyse particulière met en lumière la volonté des deux gouvernements de créer une force expéditionnaire commune dans le but de l'employer dans un cadre opérationnel d'opérations bilatérales, ou au sein d'une coalition internationale.

Dans un communiqué publié à l'issue du sommet de Lancaster House, les gouvernements français et britannique déclarent : « Nous sommes déterminés à jouer un rôle leader en matière de sécurité et de défense. La sécurité et la prospérité sont indissociables ».

Pour cela, la nécessité de «...faire face ensemble à de nouveaux défis tels que la prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques, le terrorisme, les cyberattaques... » et d'avoir « des capacités de défense robustes ».

Même si cet accord, pourrait être remis en question après la sortie du Royaume Uni de l'UE, la France s'est déjà déclarée favorable à renforcer sa coopération en matière de Défense avec ce partenaire majeur en Europe, soit sur le plan capacitaire que sur celui opérationnel.

Mais c'est surtout dans le domaine industriel que les besoins capacitaires se sont manifestés: la nécessité de créer une solide Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), au-delà des coopérations bilatérales dont toutes les avancées capacitaires européennes a été réaffirmée.

C'est pourquoi, en 2004, a été créé l'AED qui vise à soutenir une croissance et une harmonisation du marché européen de défense afin de dégager et de conduire des programmes d'armements communs.

Mais, aujourd'hui, ce marché reste toujours trop morcelé et les pays du vieux continent ne partagent qu'une petite partie des leurs achats d'équipements militaires et de leur effort de recherche et technologie.

Cependant, grâce à la création de l'EAD les initiatives européennes en matière capacitaire ont connu un deuxième axe de développement qui s'est traduit par plusieurs projets concrets.

En effet, selon un point de vue multilatéral, ont été identifiés jusqu'au présent quatre grands programmes capacitaires :

- ravitaillement en vol ;
- construction d'un drone européen de surveillance ;
- communications gouvernementales par satellite ;
- cyberdéfense.

Tous ces progrès qui ont été obtenus dans le secteur capacitaire, ont toutefois été rendus possibles lors du Conseil européen, en format affaires étrangères défense, de décembre 2013.

L'une des nouveautés principales introduite par ce Conseil, et par la suite réaffirmée lors du Conseil de mai 2015, est constituée par la réforme du cadre juridique de l'EAD qui, grâce à un mécanisme d'exonération de TVA pour les activités conduites dans le contexte de l'EAD, s'est révélé de plus en plus capable de stimuler la coopération capacitaire entre les états membres.

A titre d'exemple, aujourd'hui l'avion A400M représente le premier aéronef de transport développé et construit entièrement en Europe avec le capital, la technologie et la clientèle majoritairement européens.

Le programme est conduit en coopération à 6 pays : Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie, Belgique (associée au Luxembourg).

La gestion du programme est confiée à l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr), créée essentiellement pour faciliter et gérer les programmes d'armement européens coopératifs tout au long de leur cycle de vie.

De plus, toujours dans le cadre des initiatives confiées à cette Organisation, existe le programme franco-italien qui consiste en la construction de dix-huit navires en total, dont huit pour la France et dix pour l'Italie.

Ce programme a permis des progrès satisfaisants en matière capacitaire, et est indéniablement le projet le plus ambitieux et novateur de la défense navale européenne.

Pour rester dans le même domaine, on a développé une idée lancée en 2010 par un document allemand-suédois visant à atteindre un meilleur niveau d'intensification des coopérations européennes, mieux connu sous le nom anglais de « *Pooling and sharing* » (P&S).

Au moyen de cet outil on offre aux pays membres qui s'en servent, la possibilité de sauvegarder leurs capacités et d'en mettre en œuvre des nouvelles, même dans une période caractérisée par des restrictions budgétaires importantes dans le secteur de la défense, qui ont mis en évidence des lacunes importantes s'agissant de leurs capacités militaires. Depuis cette prise de conscience, les États membres de l'Union européenne ont proclamé un changement dans leur approche vis-à-vis de la coopération: les ministres de la Défense de l'Union européenne ont lancé le Pooling and sharing lors du sommet informel de Ghent, en Belgique, en automne 2010.

En novembre 2011, pourtant l'AED a proposé, et ensuite les ministres de la Défense ont adopté une liste initiale de priorité autour de certains projets, qui peuvent être regroupés en six catégories :

- armement et développement ;
- entretien, approvisionnement et logistique ;
- capacité opérationnelle et commandements ;
- surveillance et information ;
- formation et éducation ;
- transports.

En participant à plus de trente projets, quatre pays manifestent un intérêt particulier pour la coopération: Allemagne, France, Italie et la Suède.

Depuis le 19 novembre 2012, l'AED a établi le « Code de conduite » sur la mise en commun et le partage complet des projets en cours, illustrant une série d'actions visant à soutenir les efforts de coopération des États membres de l'UE pour développer les capacités de défense.

Le Conseil européen de décembre 2013 a demandé aux États membres et à l'AED d'élaborer un cadre stratégique pour favoriser une coopération plus systématique et surtout à long terme, qui ensuite a été présentée en novembre 2014.

En résumé, le Conseil du 20 décembre 2013 a été décrit comme un véritable tournant historique puisque, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, il y a eu à ce niveau un débat sur la défense et on a débattu sur des mesures prioritaires en vue d'un renforcement de la coopération.

Les buts déclarés ont été d'augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PESD, de renforcer le développement des capacités communes et de consolider l'industrie européenne de

défense. En essayant de tirer un bilan à ce jour, on pourrait affirmer que le P&S a imposé aux Etats européens de se confronter avec un choix, c'est-à-dire vouloir être plus autonome ou plus capable.

Encore une fois, l'horizon du vieux continent risque de devenir plutôt brumeux; toutefois, et fort heureusement, la pluparts des états ont finalement compris qu'au nom du développement et du progrès, le partage des capacités ne doit pas nécessairement conduire à des limitations de souveraineté.

Pour en revenir, en revanche, au secteur opérationnel, la situation est beaucoup moins favorable.

Il est en effet notoire que dans la gestion d'une opération militaire sous l'étendard de l'UE, il y a toujours des problèmes de commandement, de générations de forces et dernier point, mais non des moindres, des problèmes financiers.

Nombre d'experts estiment que l'absence d'une structure permanente de commandement constitue en ce moment la criticité principale de la PESD, sachant que la capacité à agir d'un point de vue opérationnel, ainsi que la solidité de la base industrielle, affectent directement le niveau d'autonomie stratégique de cette organisation.

Mais c'est vrai aussi que lors du sommet de Bratislava, précédemment évoqué, entre les différentes mesures décidées il y a celle de la création d'un quartier-général européen unique pour coordonner toutes les opérations, civiles et militaires, européennes.

Cet OHQ permanent aurait comme atout principal de conduire les opérations en cours sans revenir, chaque fois, sur les problématiques habituelles qui se posent toujours au moment du lancement d'une nouvelle opération.

Comme nous l'avons déjà vu, l'OHQ italien qui est chargé de gérer l'Opération Sophia dans la Mer méditerranée, a vocation à jouer un rôle similaire, en raison d'avoir été certifié tant aux normes de qualité, que sur le plan opérationnel.

Cependant, la solution à ce problème sera directement liée à la capacité d'affirmation supranational dont l'Europe saura faire preuve.

Un nouvel élan a été donné le dernier 28 juin 2016 par Federica Mogherini, lors de la présentation de la stratégie globale de l'UE.

Sachant que le Conseil européen du juin 2015 avait chargé le Haute représentante d'élaborer une nouvelle stratégie, celle-ci, intitulée « Vision partagée, action commune : une Europe plus forte », reflète les points de vue collectifs exprimés durant le processus et offre une vision stratégique du rôle de l'UE dans le monde.

En cette période difficile, tant pour l'Europe qu'à l'échelle planétaire, cette stratégie met en avant les points de convergence et présente une voie à suivre.

Le 25 mars 2017, l'Europe célébrera les 60 ans de son traité fondateur, le traité de Rome ; on se demande si, dans un moment des décisions cruciales pour le future de l'UE, les dirigeants européens sauront relever le défi.

*

* *

CONCLUSION

Autour du long processus de construction européenne qui a débuté il y a environ 60 ans, deux événements majeurs ont réalisé la prédiction de Robert Schuman qui affirmait que :

«... l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait »²²;

Il est fait ici référence notamment à l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 et à l'échec du referendum sur le traité constitutionnel européen, visant à la création d'une Europe calquée sur le modèle fédéraliste de fonctionnement des Etats-Unis.

A cette situation d'incertitude, l'UE s'est trouvée plongée dans un profond désarroi à laquelle s'est ajoutée, plus tard, aussi une crise économique et financière qui a affecté cette institution profondément.

En réponse à cette circonstance, et en dépit des vives réticences de l'opinion publique vis-à-vis de l'approfondissement de l'intégration européenne, il nous fallait changer d'itinéraire pour empêcher, au pire, un effondrement total ou, au meilleur, un risque d'enlisement d'un projet ambitieux qui nous a été légué par les pères fondateurs de l'Europe.

Dans cette démarche et en particulier dans un contexte historique où les Etats-Unis se tournent vers le Pacifique, il était donc primordial parvenir à un renforcement de la coopération en matière de défense et de sécurité, afin que l'UE puisse saisir et pleinement exploiter la dernière chance pour se revitaliser.

Pour faire face à cette situation, une nouvelle opportunité a été fournie par le *Traité de Lisbonne*, que même s'il ne possède pas la valeur symbolique et le « charme » qui, au contraire, avait le projet de traité constitutionnel européen susmentionné, toutefois met en place des mécanismes procéduraux nécessaire pour aboutir à des résultats concrets.

Notamment, je me réfère à ce qui, selon moi, représente la principale nouveauté introduite par Lisbonne, c'est à dire la « Coopération structurée permanente »; celle permet, en fait, aux Etats les plus volontaires de l'U.E. d'avancer dans le processus d'intégration européen ; par le biais de ce contexte juridique riche en potentialités, prévu par l'article 42.6 du TUE, il s'agit essentiellement de conclure quand même, malgré les difficultés économiques actuelles, des projets précis en matière

²² Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950

d'équipement et d'améliorer le développement de capacités et de programmes communs dans le domaine de la défense.

Son application entraîne un avantage supplémentaire en ce qui concerne le soutien et le renforcement de l'industrie de la défense, qui est source de croissance, d'innovations et d'emplois pour l'économie européenne dans son ensemble. Par conséquent, la création d'une industrie de défense robuste, innovante et compétitive au niveau international, est essentiellement nécessaire pour préserver l'autonomie stratégique de l'Europe.

Par ailleurs, un recours à la CSP, même si peut être considérée par une minorité sceptique, comme un risque de créer une Europe à « deux ou à plusieurs vitesses », représente à mon avis l'unique moyen pour avancer plus intégrée, plus durable, et également plus innovante dans le domaine de la défense.

Dans ce domaine l'Italie est appelée à jouer un rôle très important et de premier ordre grâce notamment à des atouts majeurs comme, par exemple, sa longue tradition de grandes personnalités, qui ont servi et qui toujours servent l'Institution européenne ; une position géographique privilégiée dans l'échiquier du vieux continent ; et encore, en possession de structures militaires, à savoir le « *Comando Operativo di Vertice Interforze* » (COI), certifié et donc capable de jouer à tout moment un rôle opérationnel dans le secteur de la susmentionnée PSDC ²³.

En d'autres termes, d'un point de vue théorique relatif à la sociologie des organisations, la contribution italienne s'inscrit dans l'approche de la compétence ; en fait, c'est grâce au savoir-faire italien démontré dans ce domaine, qu'elle pourrait acquérir des avantages sur le plan stratégique.

De plus, le COI pourrait apparaître comme un outil très utile pour régler le problème récurrent du C2 (commandement et contrôle) qui se pose à chaque lancement d'une opération conduite sous l'égide de l'UE.

Dans ce paysage, un relance du processus européen, à mon avis, pourrait se concrétiser seulement de cette façon et constitue, au même temps, la seule voie pour éloigner une certaine prudence, voire une suspicion démontre, à cet égard, par plusieurs Etats-membres.

Le moment est propice afin que l'Europe franchisse une nouvelle étape de son intégration et les prochaines années devraient se révéler fondamentales. Au vu de tous ces facteurs, et malgré les

²³ Il faut aussi rappeler que l'Italie est parmi les *Happy Few* à participer, depuis la création du *Multinational Interoperability Council* (auquel appartiennent l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis), aux efforts doctrinaux et dans la mise en œuvre, des opérations en coalition (*Coalition Building Guide*, est le document majeur du MIC).

lacunes et les obstacles évoqués ci-dessus, je suis convaincu que nous conserverons la confiance dans l'avenir de ce qui a été bâti avec beaucoup d'espoir par nos ancêtres, et que les institutions européennes et les États membres relèveront le défi. C'est à nous d'assurer que l'intuition de *Jean Monnet* puisse se réaliser.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ADLER E. et BARNETT M., *Security Communities*, éditions Cambridge University Press, 2000, 413 p.
- BERRAMDAME A., CREMER W., PUTTLER A. et ROSSETTO J., *UE – Crises et perspectives*, éditions Mare & Martin, 2014, 287 p.
- BISCOP S. et COELMONT J., *Europe, Strategy and Armed Forces – The making of a distinctive power*, Routledge, 2012, 138 p.
- CLINCHAMPS N. et MONJAL P., *L'autonomie stratégique de l'UE*, éditions Larcier, 2015, 304 p.
- DE LANGLOIS M. (Général), *L'Europe – Une grande puissance désarmée*, éditions Economica, 2015, 160 p.
- D'ESTAING V. G., *La dernière chance de l'Europe*, XO éditions, 2014, 189 p.
- MONNET J., *Mémoires*, éditions William Collins Sons Ltd, 1976, 287 p.

ARTICLES

- BATTISTELLA D., *L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales*, 2004, <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-4-page567.htm>
- BRUNET A., *Le traité de Lisbonne et la politique de défense : la coopération structurée permanente*, éditions Lex electronica, 2011, 15 p.
- DUMOULIN A., *La relance du concept de « livre blanc » européen de la sécurité et de la défense*, 2006, 479 p.
- DUMOULIN A., *La Belgique et le groupe des quatre en matière de défense*, 2004, <http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2004-37-page-5.htm>
- DJEBBI S., *Les complexes conflictuels régionaux*, 5 mai 2010, <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>
- GEGOUT C., *The French and British change in position in the CESDP: a security community and historical-institutionalist perspective*, 2002, 87 p. PAULGHER N., *Shared Management of EU's external borders*, éditions Commission direct, 2016, 62 p.
- HOWORTH J., *The CESDP and forging of a european security culture*, 2002, <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002/4-page-88.htm>

- LACHMANN N. et POULIOT V., *Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international*, 2004, <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2004-2-page131.htm>
- MENON A., *Playing with fire : the EU's defence policy*, éditions L'Harmattan, 2002, 45 p.
- SYNOPSIS, *La coopération structurée permanente, un cadre juridique riche en potentialités pour une Europe des défences*, 2012, 11 p.
- ULUSOY H., *Revisiting security communities after the cold war : the constructivist perspective*, 2003, 21 p.
- VENNESSON P. et IRONDELLE B., *La défense européenne : un objet de science politique*, 2002, <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002/4-page-5.htm>

CONFERENCES

- GRAMMATICO D. (Operations Directorate EUMS), *The Operations of the European Union Military Staff*, 11 octobre 2016, Ecole Royale Militaire, Bruxelles .
- Interview au Prof. G.H. SOUTOU qui m'a été accordée le 15 novembre 2016.
- KOSTARAKOS M. (Chairman EUMC), *The European Union Military Committee*, 11 octobre 2016, Ecole Royale Militaire, Bruxelles.
- MERCIER D. (Général – Commandant allié Transformation de l'OTAN), *Ouverture du module connaissances des organisations internationales*, 23 septembre 2016, Ecole Militaire, Paris.
- SELLAL P. (Représentant permanent de la France auprès de l'UE), *Qu'est-ce que la PSDC ?*, 10 octobre 2016, Ecole Royale Militaire, Bruxelles.
- SOUTOU G.H., *L'UE et l'Otan face aux nouveaux enjeux de sécurité*, 7 octobre 2016, Ecole de Guerre, Paris.
- SURAN N. (Représentant Permanent de la France auprès du COPS), *La politique européenne et de défense commune : bilan et perspectives*, 11 octobre 2016, Ecole Royale Militaire, Bruxelles.
- STEININGER P. (Secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale), *Fondamentaux de la stratégie aérienne moderne et applications*, 2 février 2017, Ecole de Guerre, Paris.

EMISSIONS RADIO




- GUETTA B., Géopolitique, France inter :

- *C'est quoi le Brexit ?*, 29 septembre 2016 ;
 - *Europe, année zéro*, 15 septembre 2016 ;
 - *L'Europe après le Brexit*, 13 septembre 2016 ;
 - *Le nouveau visage de l'Europe*, 08 décembre 2015 .
- GARCIN T., *Les enjeux internationaux*, France inter :
- *Royaume-Uni : les grands partis face aux Brexit*, 05 octobre 2016 ;
 - *Référendum sur les quotas obligatoires de migrants en Hongrie*, 30 septembre 2016 ;
 - *UE. Sommet informel : la gestion du Brexit par Bruxelles*, 16 septembre 2016 ;
 - *UE. Le modelé et la finalité de l'UE en question*, 30 juin 2016 ;
 - *UE. Conseil européen : le défi des actuelles migrations massives*, 17 décembre 2015 ;
 - *Les 28 au pied du mur*, 22 septembre 2015 ;
 - *Les coulisses d'une crise*, 16 septembre 2015 ;
 - *L'Europe et son non-être*, 14 septembre 2015.
- ROUSSET D., *L'économie en questions*, France culture :
- *L'Europe au défi des migrations*, 30 janvier 2016 ;
 - *Perspectives pour 2016*, 2 janvier 2016.

Liste des acronymes

AED	Agence européenne de défense
BITDE	Base industrielle et technologique de défense européenne
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
COI	<i>Comando Operativo di Vertice Interforze</i>
CSP	Coopération structurée permanente
EATP/EATC	<i>European Air Transport Fleet/European Air Transport Command</i>
IESUE	Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
MuSIS	<i>Multinational Satellite-bases Imagery System for Surveillance, Reconnaissance and Observation</i>
OCCAR	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
OHQ	<i>Operational Headquarters</i>
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PIB	Produit intérieur brut
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale

Carte 1 - Pays de l'UE et de l'OTAN

 European Union			 NATO	
BELGIUM		LITHUANIA		PAESI NON EUROPEI USA  CANADA 
CZECH REP		LUXEMBURG		
DENMARK		NETHERLANDS		NORWAY  ALBANIA 
ESTONIA		POLAND		
FRANCE		PORTUGAL		PAYS Candidats EU
GERMANY		SLOVAKIA		
GREECE		SLOVENIA		ICELAND  TURKEY 
HUNGARY		SPAIN		
ITALY		UNITED KINGDOM		FYROM  MONTENEGRO  SERBIA 
LATVIA		BULGARIA		
ROMANIA		CROATIA		
AUSTRIA		MALTA		
CYPRUS		IRELAND		
FINLAND		SWEDEN		